





# Bordereau de signature

## DEL2018\_0134



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	06/07/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	06/07/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-07-06)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2018\_ 0134

Arrondissement de  
**TORCY**

\_\_\_\_\_  
**COMMUNE DE NOISIEL**  
\_\_\_\_\_

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal  
\_\_\_\_\_

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 29 JUIN 2018,**  
L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-neuf juin, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 juin 2018, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la  
présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK,  
Mme NAKACH, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. MAYOULOU NIAMBA, M. BEAULIEU,  
Mme ROTOMBE, Mme BEAUMEL, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES,  
Mme COLLETTE, M. NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, M. ROSENMANN, Mme CAMARA,  
Mme DODOTE, Mme VICTOR, M. KAPLAN.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

M. TIENG qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA,  
M. BARDET qui a donné pouvoir à Mme NAKACH,  
M. CALAMITA qui a donné pouvoir à M. BEAULIEU,  
Mme PELLICOLI qui a donné pouvoir à M. KAPLAN,  
Mme BOUHENNI qui a donné pouvoir à M. FONTAINE.

**ABSENTS** : M. DRAMÉ, M. KRZEWSKI, M. NEGUYEN, Mme PHAM.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme JULIAN.

Point 6 : Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la Décision  
Modificative N° 1 - Budget 2018

- suite DEL2018\_ 0134

Portant attribution de subventions aux associations dans le cadre de la Décision Modificative N° 1 - Budget 2018 (2)

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7,

**VU** l'adoption du Budget Primitif 2018 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2018,

**VU** l'attribution de subventions dans le cadre du Budget Primitif 2018 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2018,

**VU** l'adoption de la Décision modificative n°1- Budget 2018 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 juin 2018,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres présents, lors de sa réunion du 4 juin 2018,

**CONSIDÉRANT** d'une part, le souhait de soutenir :

- à hauteur de 2 000 €, le Centre des Monuments Nationaux pour le projet culturel et pédagogique réalisé en partenariat entre le Château de Champs-sur-Marne et le Collège du Lizard (exposition éphémère « Le château enquête au collège »),

- à hauteur de 1 000 €, l'ASL Allée des Bois pour la mise en place de barrières de sécurité en prévention principalement du trafic des 2 roues, source de nuisances pour les résidents (les divers passages sous les immeubles sont définis comme des servitudes qui génèrent des trafics piétonniers quotidiens de personnes extérieures à la résidence et du trafic abusif des deux roues),

**CONSIDÉRANT** d'autre part, s'agissant de la subvention ravalement des maisons ouvrières de la Cité Menier, qu'un seul dossier (sur deux annuels subventionnables) a été déposé en 2018, à savoir le dossier de Monsieur Guy BORNERT -111 rue Claire Menier,

**ENTENDU** l'exposé de M.RATOUCHNIAK, Maire-adjoint en charge des Finances, des Marchés Publics et de la Vie des Quartiers,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DÉCIDE** de procéder à l'attribution de subventions dans le cadre de la Décision Modificative n°1- Budget 2018, comme il suit :

	B.P. 2018	Proposition D.M.1 2018	VOTE
Culture 33 - 65731			
CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX (Château de Champs-sur-Marne)	0.00 €	2 000 €	UNANIMITÉ
Vie des Quartiers 025 - 6748			
ASL ALLEE DES BOIS	0.00 €	1 000 €	UNANIMITÉ
Urbanisme 70 - 6745			
Provision	5 700 €	- 2 869.01 €	UNANIMITÉ
Monsieur Guy BORNERT -111 rue Claire Menier		Affectation du solde de la provision soit : 2 830,99 €	

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.  
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC

Transmis au représentant de l'Etat le 06 JUIL 2018

Affiché en Mairie le 06 JUIL. 2018

Publié au RAA le 06 JUIL. 2018